

Références systèmes d'élevage

Ovins viande

Languedoc Roussillon



Actualisation 2012
édition: Juillet 2013



Groupe technique réalisateur de l'étude : Chambres d'Agriculture 11-30-48, Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales, OIER SUAMME, Institut de l'Élevage

Avec la participation financière de la Région Languedoc Roussillon, de l'État (FNADT), du CASDAR, et de France Agrimer



Références systèmes d'élevage ovins viande

Languedoc Roussillon

Dossier de 3 cas types :

Ce dossier présente trois systèmes d'élevage modélisés (les cas types) représentatifs d'une partie de la diversité des systèmes d'élevage ovins viande de la région. D'autres systèmes d'élevage existent et pourront être décrits et faire l'objet d'une prochaine publication. Chaque cas type est positionné dans une typologie des systèmes d'élevage ovins allaitants de la région et cherche à illustrer une case de cette typologie. L'élaboration d'un cas type s'appuie sur des règles précises et se fonde sur l'observation et l'analyse du fonctionnement et des performances techniques et économiques des systèmes d'élevage suivis (conjoncture 2011/2012). Chaque cas type est décrit de façon détaillée dans un document qui renseigne sur la localisation possible de ce type d'élevage, sur la structure de l'exploitation, sur la logique de fonctionnement du système et sur les principaux bilans techniques et économiques.

✓ **Causse spécialisé, autonome et pastoral :**

- 1 GAEC avec 2 UMO
- 600 brebis BMC avec agneaux lourds démarqués
- 70 ha de SAU + 360 ha de parcours

✓ **Lacaune viande spécialisé, herbager et sédentaire :**

- Exploitation individuelle avec 1 UMO
- 300 brebis Lacaune viande avec agneaux lourds démarqués
- 55 ha de SAU

✓ **Ovin spécialisé cévenol, pastoral, transhumant et non autonome :**

- Exploitation individuelle avec 1 UMO
- 380 brebis de race rustique avec une production majoritaire d'agneaux légers
- 8 ha de SAU + 250 ha de parcours et une estive collective

CAUSSE SPÉCIALISÉ

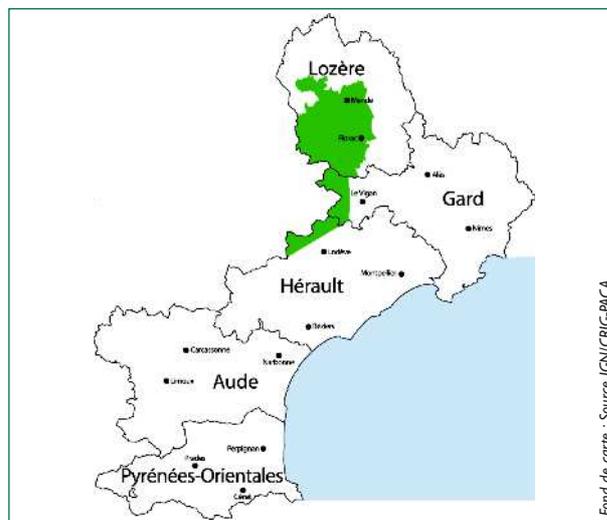
Conjoncture 2011/2012

Sur les Causses deux éleveurs en GAEC avec 600 brebis Blanche du Massif Central qui produisent des agneaux lourds de bergerie sous Signe Officiel de Qualité, autonomes en fourrages et en céréales et avec une forte contribution des surfaces pastorales.

Caractéristiques générales du système et localisation

On trouve ce type d'exploitation sur les Causses lozériens (Méjean et Sauveterre), sur ceux du Gard (Blandas) ou de l'Hérault (Larzac). L'altitude de ces plateaux calcaires se situe entre 700 et 1000 mètres, la pluviométrie y est faible et mal répartie sur l'année avec des sécheresses estivales assez fréquentes. Les contraintes agronomiques sont fortes, en raison de sols superficiels et séchants, hormis pour les zones de dolines qui sont prioritairement cultivées en céréales et prairies temporaires. Avec une alimentation du troupeau qui repose sur un niveau élevé de distribution de foin, de paille et de grain aux brebis, les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution de stocks fourragers pour atteindre un niveau d'autonomie alimentaire généralement confortable. L'utilisation d'importantes surfaces de parcours permet d'assurer l'alimentation du troupeau en période de faibles besoins et de sécuriser le système d'alimentation face aux aléas climatiques.

La conduite de la reproduction est fondée sur une mise bas principale en pleine période hivernale. Elle traduit la volonté d'assurer par le distribué les périodes de forts besoins alimentaires du troupeau (lactation), en réservant ainsi pour les périodes où la pousse de l'herbe est limitée ou incertaine (été/automne), les lots de brebis ayant le moins de



Fond de carte : Source IGN/CRIG-PAICA

> Région Languedoc-Roussillon zone de présence du cas-type

besoins alimentaires. La production d'agneaux fins de bergerie est de règle et l'adhésion à une OP pour leur commercialisation est souvent de mise, d'autant que ces élevages sont relativement bien placés pour produire des agneaux sous Signe Officiel de Qualité. Généralement spécialisés en production ovins viande, ces élevages peuvent être de dimension importante avec des tailles de troupeaux variant de 350 à 700 brebis. Ils reposent le plus souvent sur un collectif de main-d'œuvre familiale associé au sein de structure de type EARL ou GAEC.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 2 UMO
- 600 Brebis Blanche du Massif Central
- 70 ha de SAU dont :
 - 54 ha de SFP
 - 16 ha de céréales
- 360 ha de parcours individuels, majoritairement des landes.

> Les produits et ventes

- 760 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 560 quintaux de céréales pour le troupeau



Le territoire de l'exploitation

Les 70 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour des bâtiments d'élevage. Ces terres ont un potentiel agronomique limité, hormis les zones de dolines. Elles sont réservées en priorité à la production d'herbe, principalement des stocks de foin, de céréales et de paille pour le troupeau. Le territoire pastoral de l'exploitation est majoritairement constitué de pelouses, de landes, (300 ha) et de bois clair (60 ha). Il est bien structuré en ilots qui peuvent être clôturés facilement. Sur les 300 ha de landes et pelouses revendiqués, une soixantaine d'hectares de landes, plus éloignée du siège de l'exploitation, est une surface utilisée en sécurité et de façon moins systématique.



La main-d'œuvre et le travail

Avec deux éleveurs associés qui travaillent à plein temps sur la ferme, la quantité de main-d'œuvre à rémunérer est estimée à deux unités de main d'œuvre. Le recours au bénévolat familial est fréquent, alors que le recours à une entreprise reste limité aux moissons et à la tonte.



Matériels, bâtiments, équipements

La composition du parc de matériel reste classique avec une chaîne de récolte en balle carrée, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV acheté neuf et deux autres de 60/70 CV en partie amortis. Avec 600 brebis et 2 unités de travail, cette exploitation doit être bien équipée en matériel efficace sans pour cela tomber dans le suréquipement. Une partie du matériel est en CUMA et les investissements en matériel sont très raisonnés et s'orientent vers du neuf ou de l'occasion en fonction des opportunités. Les bâtiments d'élevage se composent de bergeries bois, 1200 m² au total, avec un quai d'alimentation et sont bien équipés pour la distribution de tous types d'alimentation. L'une des bergeries plus ancienne est amortie. Le bâtiment pour le stockage (fourrages et matériel) est de 600 m². L'ensemble de la SAU et une bonne partie des parcours sont organisés en parcs, clôturés en fixe, avec de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Au final cela a nécessité la pose d'une dizaine de km de clôture. Un gyrobroyeur et deux tonnes à eau complètent les équipements pour la gestion du pâturage.



Le troupeau

Le troupeau de 600 brebis est de race Blanche du Massif Central. Il est conduit en race pure et en auto-renouvellement. Adhérent ou non à l'UPRA, l'éleveur porte une attention particulière à l'amélioration de la valeur génétique de ses reproducteurs. Les béliers sont achetés dans la base de sélection et les agnelles gardées pour le renouvellement sont triées sur la valeur laitière et la prolificité. Ces agnelles sont conservées sur l'agnelage principal d'hiver et mises en lutte vers l'âge de 10 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement au moins une mise bas par an et par brebis. Compte tenu du bon niveau de prolificité du troupeau, cela permet de produire entre 1,2 et 1,3 agneaux par an et par brebis. L'agnelage principal a lieu en plein hiver (janvier et février), suivi d'un agnelage de rattrapage au printemps (avril et mai). La lutte principale se déroule donc en août et septembre pour les brebis adultes avec présence des béliers en bergerie la nuit. Un repérage précoce des brebis vides permet d'organiser rapidement la lutte de rattrapage qui se déroule en même temps que celle des agnelles.

De race pure BMC, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus fins et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (Label rouge/IGP...). Les ventes qui sont majoritairement calées sur le premier semestre de l'année, se répartissent sur deux périodes, d'avril à mai pour la bande d'hiver et de juillet à août pour celle de printemps.

Les clés de la conduite du troupeau

La préparation et la bonne réussite de la lutte principale sont primordiales : repérage précoce et gestion des brebis vides, élevage et mise en lutte des agnelles. La sélection du renouvellement sur la valeur laitière et le désaisonnement sont les deux critères génétiques prioritaires à travailler.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 600 brebis soit 89 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 506 femelles adultes
- 100 agnelles de plus de 6 mois
- 17% de taux de renouvellement
- 12 béliers BMC
- 3 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 76% des mises bas en janvier-février
- 34% des mises bas en avril
- 94% de taux de mise bas
- 148% de taux de prolificité
- 9% de taux de mortalité agneaux
- 126% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 660 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 75% de taux de vente sous SIQO

> Productivité du troupeau

Productivité numérique

- 1,26 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 17,9 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

| Mois | AOU | SEP | OCT | NOV | DÉC | JAN | FÉV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOU |
|---------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----|--|------------------------|-------------------------------|-----|---------------|-----|-----|-------------------------------|---------------|-----|
| LOTS DES MISES BAS D'HIVER | Mise en lutte 60 jours | | | | | Mise bas 370 Brebis (66 % MB) | | Vente agneaux | | | | | |
| LOTS DES MISES BAS DE PRINTEMPS | | | | | Mise en lutte 40 jours | | | | | | Mise bas 190 Brebis (34 % MB) | Vente agneaux | |
| | | Tout le troupeau est mis à la lutte | | Lutte de rattrapage et première mise en lutte des agnelles | | | | | | | | | |

La conduite de l'alimentation

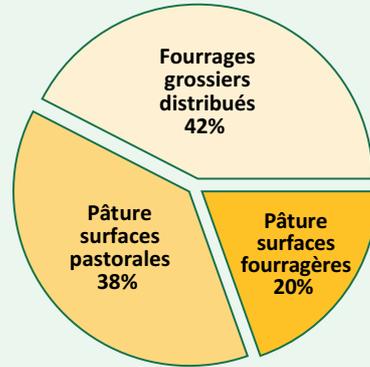
L'éleveur utilise au maximum les possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques. Au final la part des fourrages distribués reste importante. Toutes les mises bas et les lactations se déroulent en bergerie et sur stock. Ceci permet à ces périodes clés d'assurer par le distribué la couverture des besoins du troupeau, que les épisodes secs de l'été ou de l'automne ne permettent pas d'envisager par la pâture.

Les agneaux sont élevés et finis en bergerie durant 3 à 4 mois et vendus à un poids de 16 à 17 kg de carcasse. Ils sont complétés dès 3 semaines avec un aliment de démarrage et du foin. Les agneaux ne sont pas sevrés. Après le démarrage, ils vont passer progressivement d'un aliment complet à un mélange composé de céréales, d'aliment complémentaire et de paille, le tout mis à disposition en libre service. Quand ils ont atteint un poids de 30 kg, un rationnement de l'aliment à hauteur de 1 kg par jour est appliqué.

Dans les premiers mois, les agnelles de renouvellement ont une conduite alimentaire similaire aux agneaux de boucherie. Elles suivent leur mère au pâturage dès l'âge de quatre mois et reçoivent alors un complément en céréales. Après six mois, elles sont conduites seules et disposent de parcours de qualité jusqu'à leur rentrée en bergerie, en décembre, qui se fait en fonction de la météo.

En quelques chiffres...

> Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 340kg de foin / brebis
- 76kg de paille / brebis
- 114kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 28kg de paille
- 50kg d'un mélange d'aliment du commerce et de céréales

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

| Mois | | DÉC | JAN | FÉV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOÛT | SEP | OCT | NOV | DÉC |
|-----------------------|------------------------|------------------|--------------------|-----|-----|-----------|--------------------|-------------|-------|------|-------------|-----------|-----------|-----|
| Lots | MISES BAS D'HIVER | Fin gesta | AGNELAGE/LACTATION | | | | Vide | Prepa lutte | LUTTE | | | Gestation | Fin gesta | |
| | MISES BAS DE PRINTEMPS | Gestation | | | | Fin gesta | AGNELAGE/LACTATION | | | Vide | Prepa lutte | LUTTE | | |
| Ressources mobilisées | STOCKS | [Barre continue] | | | | | | | | | | | | |
| | PRAIRIES | [Barre continue] | | | | | | | | | | | | |
| | PELOUSES | [Barre continue] | | | | | | | | | | | | |
| | LANDES | [Barre continue] | | | | | | | | | | | | |
| | BOIS | [Barre continue] | | | | | | | | | | | | |

Pendant les périodes de forts besoins les brebis sont nourries en bergerie (foin + paille)

La mise à l'herbe est réalisée sur de la SF de proximité et bien exposée + paille le soir en bergerie

Les bois sont mobilisés en priorité l'été

La date de rentrée définitive en bergerie peut varier en fonction de la météo

La conduite des surfaces

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments destinés à l'engraissement des agneaux sont achetés.

Les rotations comportent en moyenne 2 années de céréales et 5 années en prairies temporaires. Les espèces de céréales les plus couramment utilisées sont l'orge, le blé, le triticale et un peu d'avoine pour implanter les prairies sous couvert. Pour les fourrages, la luzerne est utilisée pure ou en mélange avec du dactyle. Le sainfoin est également très présent. Les vieilles prairies temporaires sont exclusivement pâturées car les rendements sont insuffisants et elles permettent de disposer d'une ressource en herbe précoce, en attendant le redémarrage des parcours.

La fertilisation minérale est modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales le niveau de fertilisation azotée varie en fonction du rendement espéré. Le fumier est épandu d'abord sur l'ensemble des céréales et sur une partie des prairies temporaires. Les prairies sont essentiellement fauchées (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes plus productives) sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes.

Les parcours sont utilisés à partir du 15 mai, en été et en automne, jusqu'aux premières neiges. Pour préparer la lutte, les brebis sur parcours sont rentrées en bergerie le soir et passent une heure sur les regains (technique de la soupade). Les meilleurs parcours sont réservés aux agnelles. Les zones à faible potentiel ont tendance à s'embroussailler et à se boiser. Un entretien régulier est nécessaire, avec utilisation du gyrobroyeur et de la tronçonneuse pour éliminer genévriers, prunelliers, églantiers, pins noirs et pins sylvestres. Les pieds de buis peuvent être arrachés. Le sylvopastoralisme est pratiqué grâce à des éclaircies des bois de pins trop denses.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

| | Produit | Achat | Vente | Distribué |
|----------------|---------|-------|-------|-----------|
| Foin (Tms) | 200 | 0 | 0 | 180 |
| Céréales (Qtz) | 560 | 0 | 0 | 500 |
| Paille (T) | 50 | 0 | 0 | 40 |

> Bilan des engrais épandus

| | Fertilisation par ha | | | |
|-----------------------|----------------------|----|----|----------------------|
| | Minérale (unité) | | | Organique (T fumier) |
| | N | P | K | |
| Vieilles prairies | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Prairies temporaires | 30 | 0 | 60 | 9 |
| Céréales d'hiver | 70 | 20 | 40 | 10 |
| Céréales de printemps | 50 | 10 | 20 | 10 |

> Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP / brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,67 UGB / ha
- SFT : 0,21 UGB / ha



Le bilan économique 2011/2012

Aspect conjoncture

Après la sécheresse de l'année 2011 qui a impacté les récoltes de céréales, de foin, la pousse de l'herbe et induit des achats de substitution dans les élevages, 2012 a été une année climatique relativement normale. Les cours de l'agneau ont été en légère hausse en 2011 et 2012, de façon variable selon les périodes de vente et les types de produits, avec un fléchissement pour les agneaux légers fin 2012. Les prix des engrais, particulièrement celui des céréales et

de l'aliment pour agneaux, ont subi des augmentations continues qui ont fortement impacté les coûts de production. Au final, après une année 2010 marquée par les conséquences bénéfiques du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins (ce qui a induit une augmentation très nette des revenus), les années 2011 et 2012 se caractérisent plutôt par une légère dégradation des soldes de gestion (la marge brute ovine, l'EBE et le Résultat Courant), en lien avec l'augmentation d'un produit brut qui compense à peine l'inflation des coûts de production.

> Le compte de résultat 2011/2012

| | 2011 | 2012 | Evolution |
|------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| PRODUITS | 148 300 € | 151 400 € | 2,1 % |
| Produits ovins | 60 400 € | 62 200 € | 3 % |
| Dont vente agneaux | 59 615 € | 61 410 € | |
| Dont autres produits | 2 135 € | 2 167 € | |
| Dont achat reproducteurs | -1 350 € | -1 377 € | |
| Produits céréales | 9 400 € | 10 300 € | 9,6 % |
| Primes et soutiens de la PAC | 78 500 € | 78 900 € | 0,5 % |
| Dont DPU | 27 662 € | 27 693 € | |
| Dont Aides ovines | 14 160 € | 14 160 € | |
| Dont Aides cultures | 0 € | 0 € | |
| Dont PHAE | 15 200 € | 15 200 € | |
| Dont ICHN | 25 163 € | 25 163 € | |
| Dont modulation | - 3 685 € | - 3 316 € | |

Régime fiscal : Forfait

| | 2011 | 2012 | Evolution |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| CHARGES | 95 300 € | 98 600 € | 3,5 % |
| Charges opérationnelles ovines | 31 000 € | 33 000 € | 6,5 % |
| Dont charges d'alimentation | 18 472 € | 20 261 € | |
| Dont charges de SFP | 4 875 € | 5 019 € | |
| Dont charges diverses | 7 654 € | 7 720 € | |
| Charges opérationnelles céréales | 4 300 € | 4 500 € | 4,7 % |
| Charges structurelles hors amortiss et frais financiers | 32 500 € | 33 600 € | 4,7 % |
| Amort. et frais financiers | 27 500 € | 27 500 € | |
| Annuité des emprunts | 19 800 € | 19 800 € | |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 80 500 € | 80 300 € | - 0,2 % |
| REVENU DISPONIBLE | 60 700 € | 60 500 € | - 0,3 % |
| RESULTAT COURANT | 53 000 € | 52 800 € | - 0,4 % |

Le bilan économique de l'atelier en quelques chiffres

| | 2012 | % évolution 2011/2012 |
|----------------------------|--------|-----------------------|
| Effectif brebis | 600 | |
| Agneaux produits / brebis | 1,26 | |
| Valoris moy de l'agneau | 93 € | 3 % |
| PB hors primes / brebis | 104 € | 3 % |
| Charges opé / brebis | 55 € | 6,3 % |
| Dont alim directe / brebis | 33,8 € | 9,4 % |
| Dont surf fourrag / brebis | 8,4 € | 3 % |
| Dont frais divers / brebis | 12,9 € | 0,9 % |
| MB hors primes / brebis | 49 € | - 0,5 % |

Le bilan économique de l'exploitation en quelques chiffres

| | 2012 | % évolution 2011/2012 |
|----------------------------|----------|-----------------------|
| Charges structure / ha SAU | 873 € | 1,8 % |
| Charges structure / brebis | 102 € | 1,8 % |
| Primes / produit brut | 52 % | - 0,8 % |
| EBE / produit brut | 53 % | - 1,2 % |
| Annuité / EBE | 25 % | 0 % |
| Revenu disponible / UMO | 30 250 € | - 0,3 % |
| Résultat courant / UMO | 26 400 € | - 0,4 % |

Zoom sur la PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels qui sont mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits à Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2010.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.

- La Prime à l'Herbe Agri-Environnementale individuelle (PHAE) qui est perçue pour les surfaces en herbe que l'éleveur décide d'engager.

- Pour les élevages transhumants, la Prime à l'Herbe Agri-Environnementale collective qui est perçue pour la période d'estive est directement déduite du prix de l'estive.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, le versement des aides est soumis à une mécanique de modulation se traduisant par le prélèvement d'un pourcentage du montant annuel total des aides versées. Ce prélèvement qui était de 9 % en 2011 est de 10 % en 2012.

Petit lexique et définitions des termes utilisés

> Main-d'œuvre et travail

Unité de Main d'Oeuvre (UMO) : 1 UMO correspond à une personne qui se déclare travailler à plein temps sur l'exploitation à l'échelle de l'année.

> Troupeau

Brebis présentes (EMP) : Correspond à l'Effectif Moyen Pondéré (par leur temps de présence sur la campagne) des brebis de plus de 6 mois.

Unité Gros Bétail (UGB) : Permet de convertir en une unité commune tous les ruminants. Une brebis équivaut à 0,15 UGB.

Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Identification d'un produit correspondant à un cahier des charges (Label rouge, AOP, IGP, Bio).

Equivalent Kilo carcasse (ekgc) : Estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits. Elle permet d'estimer une productivité pondérale.

Taux de mise bas : Pourcentage du nombre de mises bas réalisées par an par brebis présente.

Taux de productivité numérique : Pourcentage du nombre d'agneaux produits par an par brebis présente.

Taux de prolificité : Pourcentage du nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.

Taux de mortalité agneaux : Pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

Matière Sèche (MS) : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier. Par exemple un kilo de foin brut contient 85 % de matière sèche.

> Surfaces

SAU : Surface Agricole Utile. Elle correspond aux surfaces mécanisables.

SFP : Surface Fourragère Principale, partie de la SAU destinée à la production d'herbe ou aux cultures fourragères.

> Economie

Produit Brut ovin : Somme des ventes d'agneaux, des réformes, de la laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et généralement liées au volume annuel de l'activité.

Marge Brute ovine hors prime : Produit brut ovin (calculé sans les aides, primes et soutiens) diminué des charges opérationnelles de l'atelier.

Charges structurelles : Charges fixes de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent aux intérêts et le capital qui est remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un moyen de production.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des Chambres départementales d'agriculture :

De l'Aude : www.aude.chambagri.fr

De la Lozère : www.lozere.chambagri.fr

Du Gard : www.gard.chambagri.fr

> Le site de l'OIER-SUAMME : www.languedocroussillon.chambagri.fr

> Le site de la Reconquête ovine : www.reconquete-ovine.fr

> Le site de l'Institut de l'Élevage : www.idele.fr

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande Languedoc-Roussillon.

Liste des correspondants :

> Pour les départements :

Philippe Poucheret

Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZI de Sautès à Trèbes
11 898 CARCASSONNE Cedex 9
Tél. 04 68 11 79 82
p.poucheret@aude.chambagri.fr

Gérald Marty

Chambre d'Agriculture du Gard
4A Chemin des Caves
34 380 ST PRIVAT DES VIEUX
Tél. 04 66 54 31 18
gerald.marty@gard.chambagri.fr

Françoise Bouillon

Chambre d'Agriculture de la Lozère
Place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél. 04 66 45 13 58
francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Hélène Leroy

Chambre d'Agriculture de la Lozère
25 Avenue Foch
48 000 MENDE
Tél. 04 66 65 62 00
helene.leroy@lozere.chambagri.fr

Bérénice Herszberg

Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales
66 Rue de la Vigneronne
66 000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 54 41 21
copo2@wanadoo.fr

> Pour la région :

Jean-François Bataille

Institut de l'Élevage
Maison Régionale de l'Élevage
Route de la Durance
04 100 MANOSQUE
Tél. 04 92 72 32 07
jean-francois.bataille@idele.fr

Jean-Louis Balme

OIER-SUAMME Languedoc-Roussillon
25 Ave Foch
48 000 MENDE
Tél. 04 66 65 62 00
jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Françoise BOUILLON - Chambre d'Agriculture départementale de la Lozère

Jean-Louis BALME - OIER SUAMME

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et de la région Languedoc-Roussillon



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 004

LACAUNE, VIANDE, SPÉCIALISÉ, HERBAGER ET SÉDENTAIRE

Conjoncture 2011/2012

En zone défavorisée ou de montagne, un éleveur de 300 brebis Lacaune, avec une production d'agneaux de bergerie démarqués, et une forte autonomie alimentaire assurée par des prairies permanentes et temporaires de bonne qualité, en rotation avec des cultures de méteil pour l'enrubannage et de céréales autoconsommées.

Caractéristiques générales du système et localisation

On retrouve ce type d'élevage sur toutes les zones de montagne et de coteaux du département de l'Aude. Il se localise plus particulièrement sur la Montagne Noire, la Piège, la Haute Vallée de l'Aude et le Chalabrais. Avec des sols argilo-calcaires ou légers sans irrigation et des prairies régulièrement renouvelées et peu ou pas de parcours, ce type d'élevage repose sur la culture de l'herbe et de céréales pour le troupeau. L'objectif est la constitution de stocks fourragers importants légèrement surdimensionnés par rapport aux besoins du troupeau en année climatique "normale". Cette sécurisation par les stocks permet de s'affranchir en partie des aléas climatiques et selon les années autorise la vente des excédents de foin ou de grain.

Avec des tailles de troupeau pouvant varier de 250 à 300 brebis, ces types d'exploitations sont spécialisés ou considérés comme tels. La présence d'une pluriactivité de la cellule familiale est très fréquente.

La conduite du troupeau est fondée sur deux périodes d'agnelage : une principale de fin d'été et une secondaire d'hiver. Mais on observe des variantes dans le choix de conduite de la



Fond de carte : Source IGN/GRIPACA

> Région Languedoc-Roussillon zone de présence du cas-type

reproduction, en lien avec la recherche d'étalement des mises bas pour répondre aux besoins de la filière.

La production d'agneaux lourds de bergerie est de règle avec la recherche d'un maximum de ventes sur l'automne. L'adhésion à une OP est de mise, d'autant que ces élevages sont bien placés pour produire des agneaux sous Signe de Qualité.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1 UMO
- 300 Brebis Lacaune viande
- 55 ha de SAU, dont :
 - 49 ha de SFP
 - 6 ha de céréales

> Les produits et ventes

- 400 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 330 quintaux de céréales pour le troupeau, dont 60 quintaux vendus car excédentaires par rapport aux besoins du troupeau en année normale



Le territoire de l'exploitation

Les 55 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes, bien situées autour du siège de l'exploitation. Elles ne sont pas à l'irrigation mais ont un potentiel agronomique correct. Elles sont principalement destinées à la production d'herbe et de céréales pour la constitution des stocks et pour la pâture du troupeau. Ces productions sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale.

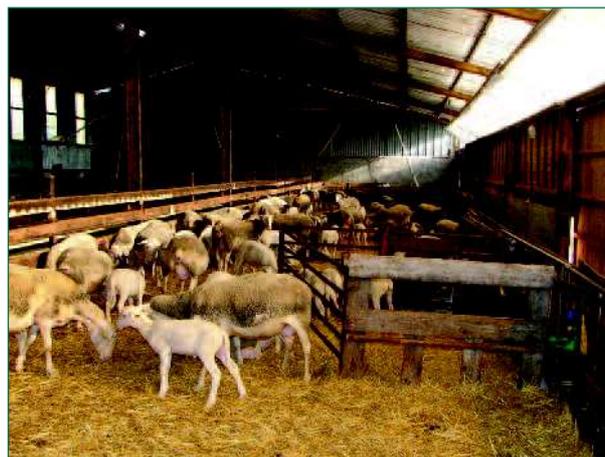


La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur qui travaille seul et à plein temps sur la ferme prend un « attrapeur » pour la tonte, pratique l'entraide avec un voisin pour les chantiers d'enrubannage et fait appel à une entreprise ou à une CUMA pour la moisson. Son conjoint travaillant à l'extérieur ne contribue que faiblement aux travaux de l'exploitation. Au final, la quantité de main-d'oeuvre à rémunérer est estimée à 1 UMO. La présence au troupeau toute l'année ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. En période d'agnelage et de soins aux agneaux, le travail d'astreinte est important. Les pointes de travail de saison font qu'il ne reste que deux créneaux pour souffler un peu : au printemps avant les enrubannages et à l'automne après les semis de céréales et avant l'agnelage d'hiver.

Matériels, bâtiments, équipements

Hormis l'appel à entreprise pour les moissons, l'épandeur à fumier et l'enrubanneuse sont en CUMA ou en copropriété et le reste du matériel en propriété : une chaîne de récolte balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV et deux autres de 50/70 CV amortis. Avec une seule unité de travail, cette exploitation est équipée d'un matériel efficace sans pour cela tomber dans le travers du suréquipement. Les investissements ont été très raisonnés en s'orientant chaque fois que cela est possible vers de la "bonne occasion". Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 600 m² avec un quai d'alimentation fonctionnel pour la distribution de tout type d'alimentation. Le bâtiment de stockage est de 300 à 400 m², en dur ou en serre tunnel. L'ensemble de la SAU est organisé en parcs de 2 à 5 ha, ce qui nécessite 8 à 10 km de clôtures fixes, de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Quelques filets de clôture mobiles, un gyrobroyeur et 2 tonnes à eau complètent les équipements du pâturage.



Le troupeau

Le troupeau de 300 brebis est de race Lacaune Viande. L'éleveur est attentif à la valeur génétique de son troupeau, en particulier à celle des béliers qu'il achète dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont gardées principalement sur l'agnelage de fin d'été et sont mises en lutte vers 11 mois au mois d'août suivant.

Le niveau de la productivité numérique régulièrement atteint est proche de 1,4 agneau par brebis et par an. Tout en favorisant l'expression du bon potentiel de prolificité de la race, l'objectif du système de reproduction est d'assurer régulièrement un taux de mise bas élevé (proche de 100%), en maintenant un agnelage de fin d'été très dominant (75/80% des mises bas), ce qui permet de valoriser au mieux l'herbe d'automne et de commercialiser les agneaux aux périodes de cours les plus favorables.

De race pure Lacaune, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus fins et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (IGP/Label Rouge). Les ventes, majoritairement calées sur le dernier trimestre de l'année, se répartissent sur deux périodes : de novembre à décembre pour la bande d'agneaux issue de l'agnelage de fin d'été, et d'avril à mai pour la bande née d'hiver.

Les clés de la conduite du troupeau

La réussite de la lutte principale de printemps est primordiale afin de valoriser au mieux les agneaux sur les ventes de fin d'automne. La sélection du renouvellement sur la valeur laitière, la prolificité et l'aptitude au désaisonnement sont les critères génétiques prioritaires à travailler.



En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 300 brebis soit 45 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 280 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 20% de taux de renouvellement
- 6 béliers Lacaune viande
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 77% des mises bas en août
- 23% des mises bas en janvier-février
- 95% de taux de mise bas
- 156% de taux de prolificité
- 9% de taux de mortalité agneaux
- 135% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 343 agneaux, pour la boucherie
- 16,9 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 80% de taux de vente en label

> Productivité du troupeau

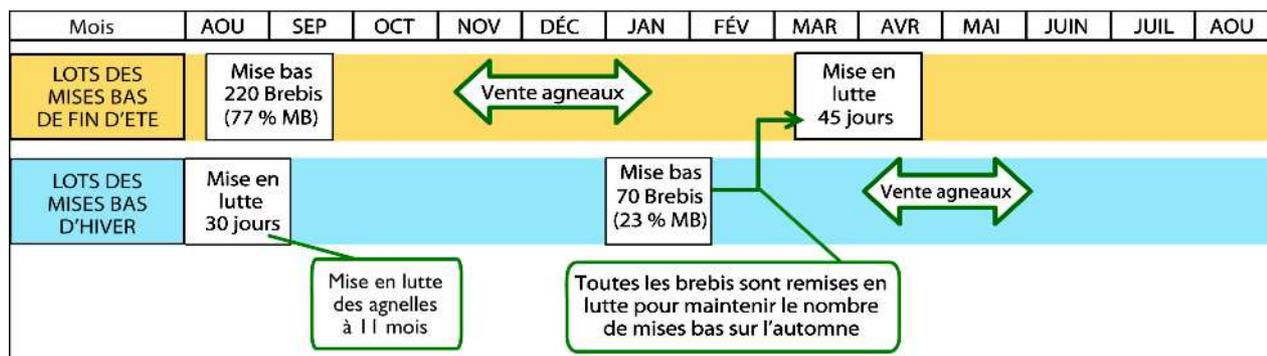
Productivité numérique

- 1,35 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 16,9 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



La conduite de l'alimentation

Si l'éleveur utilise au maximum les possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques, la part des fourrages grossiers distribuée reste importante. A cause des épisodes secs de l'été ou de l'automne les agnelages et les lactations se déroulent toujours en bergerie et sur stock.

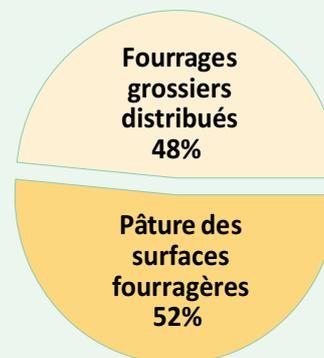
Le mode de production des agneaux est identique sur les deux périodes d'agnelage. Les agneaux naissent et sont élevés en bergerie. Complémentés en aliment démarrage et en foin dès l'âge de deux semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition, en libre service, un aliment du commerce complet, du foin et de la paille.

Les clés de la conduite de l'alimentation

Compte tenu des variations importantes dues aux aléas climatiques saisonniers, l'alimentation automnale du lot de brebis à forts besoins (agnelage et lactation) est assurée par la distribution de fourrages de qualité (foin, enrubannage), et de céréales. Pour la fin de gestation, le cap difficile de juillet/août est assuré par la pâture de sorgho fourrager, implanté soit en culture principale, soit en dérobee.

En quelques chiffres...

> Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 360kg de foin / brebis
- 180kg d'enrubannage / brebis
- 20kg de paille / brebis
- 156kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 20kg de foin
- 10kg de paille
- 67kg d'aliment concentré du commerce

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

| Mois | DÉC | JAN | FÉV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOU | SEP | OCT | NOV | DÉC |
|-----------------------|------------------------|-----------|--------------------|-------------|-------|-----------|------|------|-----------|--------------------|-------|-----------|------|
| Lots | MISES BAS DE FIN D'ÉTÉ | Vide | | Prepa lutte | LUTTE | Gestation | | | Fin gesta | AGNELAGE/LACTATION | | | Vide |
| | MISES BAS D'HIVER | Fin gesta | AGNELAGE/LACTATION | | | LUTTE | | | | Prepa lutte | LUTTE | Gestation | |
| Ressources mobilisées | STOCKS | | | | | | | | | | | | |
| | PRAIRIES | | | | | | | | | | | | |
| | SORGHO | | | | | | | | | | | | |
| | METTEL | | | | | | | | | | | | |
| | CHAUMES CÉREALES | | | | | | | | | | | | |

La réussite de la lutte de printemps est primordiale : effet bélier, éponges ou IA suivant le désaisonnement naturel du troupeau.

Il n'y a qu'un seul troupeau au pâturage de fin avril à mi juillet, non complémenté et couchant dehors, ce qui permet de dégager du temps.

Les repousses du méteil, le sorgho et les chaumes de céréales atténuent le «trou» estival.

La rentrée en bergerie du lot d'agnelage de fin d'été permet de diminuer la pression sur les prairies.

La conduite des surfaces

Tous les fourrages grossiers et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments complets destinés à l'engraissement et à la finition des agneaux sont achetés.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à l'objectif d'auto-suffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock et pâture). La culture du sorgho fourrager en dérobée sur une partie des méteils enrubannés permet d'assurer un pâturage estival en complément des chaumes de céréales. Le méteil et le sorgho sont de bons précédents à l'installation des prairies temporaires. Pour ces prairies, le choix des espèces fourragères est souvent un mélange de dactyle, ray-grass anglais, trèfle blanc ou luzerne en pur dans les zones calcaires. La fertilisation azotée des prairies reste modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie en fonction des régions (de 80 à 120 unité). Le fumier est épandu sur les terres travaillées, notamment les céréales et en plus faibles doses sur prairies. Les prairies permanentes sont essentiellement pâturées. La majorité des prairies temporaires est fauchée une fois puis pâturée. Leur durée de vie varie de 3 à 5 ans.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

| | Produit | Achat | Vente | Distribué |
|-------------------|---------|-------|-------|-----------|
| Foin (Tms) | 92 | 0 | 0 | 92 |
| Enrubannage (Tms) | 35 | 0 | 0 | 35 |
| Céréales (Qtz) | 258 | 0 | 60 | 190 |
| Paille (T) | 25 | 0 | 0 | 25 |

> Bilan des engrais épandus

| | Fertilisation par ha | | | |
|-----------------------|----------------------|---|---|----------------------|
| | Minérale (unité) | | | Organique (T fumier) |
| | N | P | K | |
| Prairie naturelle | 30 | 0 | 0 | 1 |
| P. temporaire pâturée | 60 | 0 | 0 | 1 |
| P. temporaire fauchée | 90 | 0 | 0 | 1 |
| Méteil | 30 | 0 | 0 | 15 |
| Sorgho | 60 | 0 | 0 | 15 |
| Céréales | 120 | 0 | 0 | 15 |

> Ratios surface par brebis

- 0,16 ha de SFP / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 0,9 UGB / ha
- SFT : 0,9 UGB / ha



Le bilan économique 2011/2012

Aspect conjoncture

Après une année climatique 2011 qui a impacté les récoltes de céréales, de foin, la pousse de l'herbe et parfois induit des achats de substitution dans les élevages, 2012 a été une année climatique relativement normale. Les cours de l'agneau ont été en légère hausse en 2011 et 2012, mais de façon variable selon les périodes de vente et les types de produits, avec un fléchissement pour les agneaux légers en fin d'année 2012. Les prix des engrais, particulièrement ceux des céréales et de l'aliment

pour les agneaux, ont subi des augmentations continues qui ont fortement impacté les coûts de production. Après une année 2010 marquée par les conséquences bénéfiques du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins (ce qui a induit une nette augmentation des revenus), les années 2011 et 2012 se caractérisent par une dégradation de l'ensemble des soldes de gestion (la marge brute ovine, l'EBE et le résultat courant) en lien avec un produit brut d'exploitation qui n'augmente pas assez pour compenser l'inflation des coûts de production.

> Le compte de résultat 2011/2012

| | 2011 | 2012 | Evolution |
|------------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| PRODUITS | 73 900 € | 75 400 € | 2 % |
| Produits ovins | 36 200 € | 37 300 € | 3 % |
| Dont vente agneaux | 35 500 € | 36 592 € | |
| Dont autres produits | 1 150 € | 1 167 € | |
| Dont achat reproducteurs | - 450 € | - 459 € | |
| Productions végétales | 4 800 € | 5 300 € | 10,4 % |
| Dont céréales | 4 800 € | 5 300 € | |
| Primes et soutiens de la PAC | 32 900 € | 32 800 € | - 0,3 % |
| Dont DPU | 12 722 € | 12 765 € | |
| Dont Aides ovines | 6 608 € | 6 608 € | |
| Dont Aides cultures | 0 € | 0 € | |
| Dont PHAE | 2 280 € | 2 280 € | |
| Dont ICHN | 12 581 € | 12 581 € | |
| Dont modulation | - 1 291 € | - 1 435 € | |

Régime fiscal : Forfait

| | 2011 | 2012 | Evolution |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| CHARGES | 60 900 € | 63 000 € | 3,4 % |
| Charges opérationnelles ovines | 23 300 € | 24 700 € | 6 % |
| Dont charges d'alimentation | 13 880 € | 15 124 € | |
| Dont charges de SFP | 5 595 € | 5 719 € | |
| Dont charges diverses | 3 825 € | 3 858 € | |
| Charges opérationnelles végétales | 1 800 € | 1 900 € | 5,6 % |
| Dont charges céréales | 1 830 € | 1 900 € | |
| Charges structurelles hors amortiss et frais financiers | 20 000 € | 20 600 € | 3 % |
| Amort. et frais financiers | 15 800 € | 15 800 € | |
| Annuité des emprunts | 10 700 € | 10 700 € | |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 28 800 € | 28 200 € | - 2,1 % |
| REVENU DISPONIBLE | 18 100 € | 17 500 € | - 3,3 % |
| RESULTAT COURANT | 13 000 € | 12 400 € | - 4,6 % |

Le bilan économique de l'atelier en quelques chiffres

| | 2012 | % évolution 2011/2012 |
|----------------------------|--------|-----------------------|
| Effectif brebis | 280 | |
| Agneaux produits / brebis | 1,35 | |
| Valoris moy de l'agneau | 107 € | 3 % |
| PB hors primes / brebis | 124 € | 3 % |
| Charges opé / brebis | 82 € | 6,1 % |
| Dont alim directe / brebis | 50,5 € | 9,1 % |
| Dont surf fourrag / brebis | 19,1 € | 2,2 % |
| Dont frais divers / brebis | 12,9 € | 0,9 % |
| MB hors primes / brebis | 42 € | - 2,7 % |

Le bilan économique de l'exploitation en quelques chiffres

| | 2012 | % évolution 2011/2012 |
|----------------------------|----------|-----------------------|
| Charges structure / ha SAU | 662 € | 1,6 % |
| Charges structure / brebis | 121 € | 1,6 % |
| Primes / produit brut | 44 % | - 1 % |
| EBE / produit brut | 37 % | - 1,6 % |
| Annuité / EBE | 37 % | 0,8 % |
| Revenu disponible / UMO | 17 500 € | - 3,3 % |
| Résultat courant / UMO | 12 400 € | - 4,6 % |

Zoom sur la PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- l'Aide Ovine (PO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- La Prime à l'Herbe Agri-Environnementale (PHAE) qui est perçue pour les surfaces en herbe que l'éleveur décide d'engager dans cette mesure.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, le versement des aides est soumis à une mécanique de modulation se traduisant par le prélèvement d'un pourcentage du montant annuel total des aides versées. Ce prélèvement qui était de 9 % en 2011 est de 10 % en 2012.

Petit lexique et définitions des termes utilisés

> Main-d'œuvre et travail

Unité de Main d'Oeuvre (UMO) : 1 UMO correspond à une personne qui se déclare travailler à plein temps sur l'exploitation à l'échelle de l'année.

> Troupeau

Brebis présentes (EMP) : Correspond à l'Effectif Moyen Pondéré (par leur temps de présence sur la campagne) des brebis de plus de 6 mois.

Unité Gros Bétail (UGB) : Permet de convertir en une unité commune tous les ruminants. Une brebis équivaut à 0,15 UGB.

Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Identification d'un produit correspondant à un cahier des charges (Label rouge, AOP, IGP, Bio).

Equivalent Kilo carcasse (ekgc) : Estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits. Elle permet d'estimer une productivité pondérale.

Taux de mise bas : Pourcentage du nombre de mises bas réalisées par an par brebis présente.

Taux de productivité numérique : Pourcentage du nombre d'agneaux produits par an par brebis présente.

Taux de prolificité : Pourcentage du nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.

Taux de mortalité agneaux : Pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

Matière Sèche (MS) : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier. Par exemple un kilo de foin brut contient 85 % de matière sèche.

> Surfaces

SAU : Surface Agricole Utile. Elle correspond aux surfaces mécanisables.

SFP : Surface Fourragère Principale, partie de la SAU destinée à la production d'herbe ou aux cultures fourragères.

> Economie

Produit Brut ovin : Somme des ventes d'agneaux, des réformes, de la laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et généralement liées au volume annuel de l'activité.

Marge Brute ovine hors prime : Produit brut ovin (calculé sans les aides, primes et soutiens) diminué des charges opérationnelles de l'atelier.

Charges structurelles : Charges fixes de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent aux intérêts et le capital qui est remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un moyen de production.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des Chambres départementales d'agriculture :

De l'Aude : www.aude.chambagri.fr

De la Lozère : www.lozere.chambagri.fr

Du Gard : www.gard.chambagri.fr

> Le site de l'OIER-SUAMME : www.languedocroussillon.chambagri.fr

> Le site de la Reconquête ovine : www.reconquete-ovine.fr

> Le site de l'Institut de l'Élevage : www.idele.fr

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande Languedoc-Roussillon.

Liste des correspondants :

> Pour les départements :

Philippe Poucheret

Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZI de Sautès à Trèbes
11 898 CARCASSONNE Cedex 9
Tél. 04 68 11 79 82
p.poucheret@aude.chambagri.fr

Gérald Marty

Chambre d'Agriculture du Gard
4A Chemin des Caves
34 380 ST PRIVAT DES VIEUX
Tél. 04 66 54 31 18
gerald.marty@gard.chambagri.fr

Françoise Bouillon

Chambre d'Agriculture de la Lozère
Place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél. 04 66 45 13 58
francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Hélène Leroy

Chambre d'Agriculture de la Lozère
25 Avenue Foch
48 000 MENDE
Tél. 04 66 65 62 00
helene.leroy@lozere.chambagri.fr

Bérénice Herszberg

Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales
66 Rue de la Vigneronne
66 000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 54 41 21
copo2@wanadoo.fr

> Pour la région :

Jean-François Bataille

Institut de l'Élevage
Maison Régionale de l'Élevage
Route de la Durance
04 100 MANOSQUE
Tél. 04 92 72 32 07
jean-francois.bataille@idele.fr

Jean-Louis Balme

OIER-SUAMME Languedoc-Roussillon
25 Ave Foch
48 000 MENDE
Tél. 04 66 65 62 00
jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Philippe POUCHERET - Chambre d'Agriculture de l'Aude

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et de la région Languedoc-Roussillon



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 04

OVIN SPÉCIALISÉ CÉVENOL, PASTORAL ET TRANSHUMANT ET NON AUTONOME

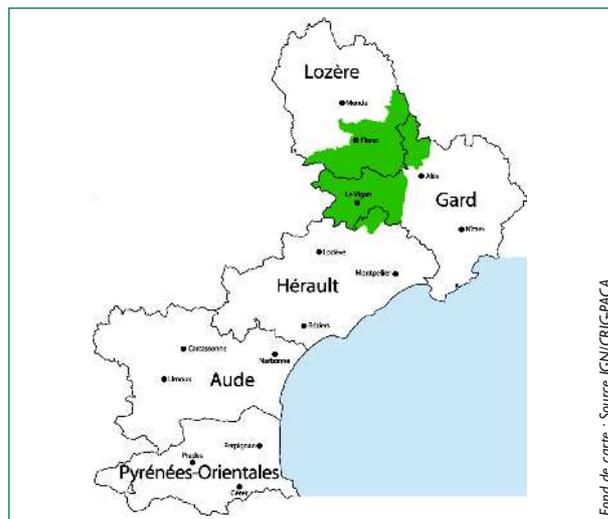
Conjoncture 2011/2012

En zone de montagne sèche, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 380 brebis de race rustique et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.

Caractéristiques générales du système et localisation

Dans la région du Languedoc-Roussillon, on retrouve ce type d'élevage sur toute la châtaigneraie et la bordure sud du Massif Central, plus particulièrement sur une grande zone allant des Cévennes lozériennes et gardoises jusqu'aux limites de la Montagne Noire. L'offre pastorale de ces territoires est importante et variée, mais la qualité de certains parcours et le manque de maîtrise foncière limitent les possibilités de clôtures et induisent un recours obligatoire au gardiennage des troupeaux. La proximité des estives du Mont Lozère ou de l'Aigoual permet de pratiquer une petite transhumance, à pied ou en camion. La possibilité d'accès à des surfaces fourragères mécanisables le plus souvent des prairies naturelles de fond de vallée ou en terrasses, est généralement très réduite. D'où la difficulté pour récolter suffisamment de foin et le manque d'autonomie fourragère des élevages qui en résulte.

La conduite de la reproduction est fondée sur un agnelage principal d'automne, en lien avec la pratique de la transhumance estivale et les bonnes disponibilités alimentaires automnales sur les regains et les parcours boisés. Les ventes d'agneaux légers (16/18 kg vifs), pour l'export ou pour des ateliers d'engraissement collectif



Fond de carte : Source IGN/GRIPACA

> Région Languedoc-Roussillon zone de présence du cas-type

(du Rayon de Roquefort notamment), sont alors majoritaires. Ces élevages peuvent aussi produire de l'agneau plus lourd pour la boucherie, commercialisé dans la filière « organisée » ou dans des circuits courts. La taille des troupeaux dans ces élevages spécialisés varie de 300 à 400 brebis. Lorsque le troupeau est de taille plus réduite, on retrouve à côté de l'ovin une activité agricole complémentaire, le plus souvent en oignons, ou encore de la pluriactivité à l'échelle du collectif familial.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1 UMO
- 380 brebis de race rustique locale
- 8 ha de SAU (uniquement prairies permanentes)
- 250 ha de parcours dont :
 - 200 ha de bois
 - 50 ha de landes

- Estive collective 90 jours

> Les produits et ventes

- 380 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 317 agneaux vendus, 70% sont des légers de moins de 18 kg de poids vif



Le territoire de l'exploitation

Les 8 hectares de prairies permanentes mécanisables sont localisés en fond de vallée ou en terrasses. Ils ne sont pas forcément labourables, ni bien regroupés, et sont constitués de petites parcelles situées autour du siège de l'exploitation. Ces surfaces sont réservées en priorité à la récolte du foin. Le territoire pastoral de l'exploitation de plus de 250 ha est très étendu. Il est composé essentiellement de bois de châtaigniers, de bois de chênes verts ou blancs et de landes plus ou moins embroussaillées. Quelques hectares de pelouses sommitales complètent cette panoplie de milieux pastoraux. L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié.



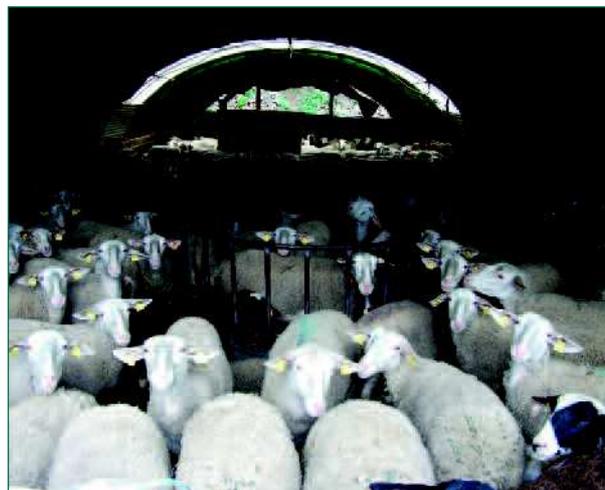
La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Son conjoint travaillant à plein temps à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation reste très limitée. La pratique de l'entraide avec un ou des voisins est de mise pour les gros chantiers (tonte, préparation à la transhumance...). L'éleveur fait appel à une CUMA pour le curage des vieilles bergeries. Au final, on estime que la quantité de main-d'oeuvre sur cette exploitation est de 1 UMO. La contrainte du gardiennage du troupeau toute l'année, hors période d'estive, ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre.

L'aménagement d'un ou deux parcs clôturés sur les parcours et le recours à la clôture mobile par filets électriques sur les prairies permettent de soulager un peu l'éleveur de la lourde astreinte quotidienne du gardiennage.

Matériels, bâtiments, équipements

Le parc de matériel est volontairement réduit, avec une chaîne de récolte fourragère pour balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 75 à 90 CV et parfois un autre de 50/70 CV, déjà amorti. Une petite remorque plateau permet le transport des bottes de foin. Vu la quantité de foin récoltée, ce type de matériel gagnerait à être en CUMA ou copropriété. Dans tous les cas les investissements en matériels doivent être très raisonnés et s'orienter vers de la « bonne occasion » chaque fois que cela est possible. Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 500 à 600 m² en partie amortie, équipée d'une auge trottoir. Un hangar de 200 m² (bois ou serre tunnel) sert au stockage du foin et du matériel. 2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou du 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes. Des filets de clôtures mobiles et un gyrobroyeur complètent les équipements pour la gestion des parcours.





Le troupeau

Le troupeau de 380 brebis est d'une race rustique locale (Tarasconnaise, Raiole, Causse de garrigues, Rouge du Roussillon, parfois de la BMC). Il est conduit en race pure. L'éleveur porte une attention particulière à l'origine génétique lors du renouvellement des femelles et achète les béliers dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et gardées sur l'agnelage principal d'automne, mais elles sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois.

La productivité numérique est généralement d'un agneau par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, cet objectif est atteint grâce à l'obtention d'un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100%, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et la pratique systématique d'un agnelage de rattrapage au printemps.

Produire des agneaux légers pour les vendre à la période de cours la plus favorable (fin octobre-novembre), implique un début d'agnelage à la mi-septembre, dès le retour de l'estive. Ce qui suppose de prévoir des sécurités (distribution de foin) pour nourrir les allaitantes en cas de sécheresse automnale.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement et les agneaux alourdis et finis pour la boucherie, tous les agneaux sont vendus légers (entre 16 et 18 kg de poids vif) pour être finis dans des ateliers d'engraissement collectif ou pour l'exportation vers l'Espagne. Les quelques agneaux vendus plus lourds sont commercialisés par les Organisations de Producteurs ou en circuits courts.

Ce type de conduite de la reproduction repose sur la parfaite maîtrise de la mise en lutte de tout le troupeau au printemps, y compris des brebis récemment agnelées. La valeur laitière, la capacité au désaisonnement et l'aptitude pastorale sont les critères à privilégier dans le choix du renouvellement.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 380 brebis soit 57 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 353 femelles adultes
- 63 agnelles de plus de 6 mois
- 17% de taux de renouvellement
- 8 béliers
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 90% des mises bas en septembre-octobre
- 10% des mises bas en mars
- 85% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 8% de taux de mortalité agneaux
- 100% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 317 agneaux, dont 70% légers
 - agneaux légers : 18 kg vifs et 45 à 60 jours d'âge moyen à la vente
 - agneaux lourds : 17 kg de carcasse et 110 jours d'âge moyen à la vente

> Productivité du troupeau

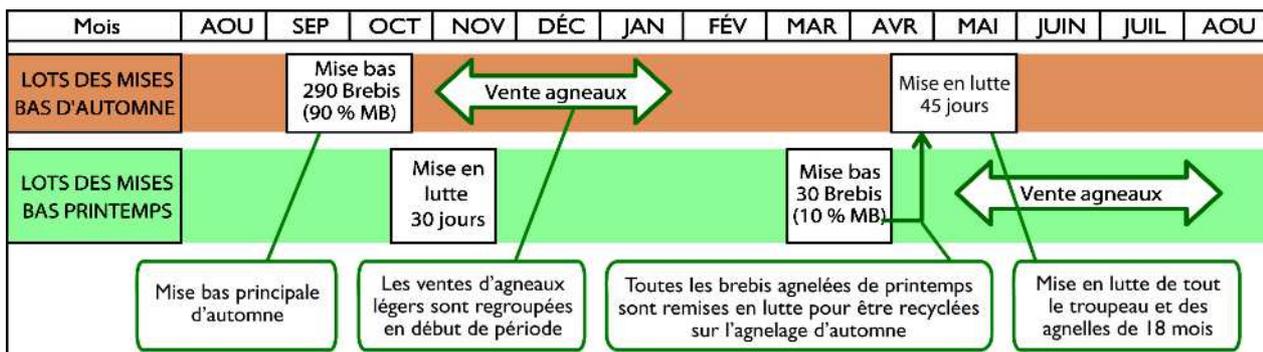
Productivité numérique

- 1 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 8,4 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



La conduite de l'alimentation

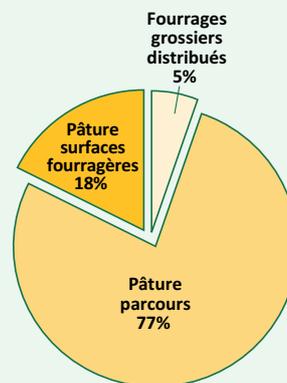
L'utilisation importante, et en toutes saisons, de ressources pastorales variées explique la contribution très majoritaire du pâturage sur parcours dans l'alimentation du troupeau. La faible quantité de foin récoltée et le recours à des achats induisent la recherche d'un système le plus économe possible sur le distribué. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal aussi systématique que possible constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin. Il est impératif de bien savoir gérer les ressources pâturables et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers et de concentrés.

Les jeunes agneaux sont élevés sous la mère et restent en bergerie la journée, pendant que les mères pâturent. Ils ont à disposition en libre service un aliment de démarrage et du bon foin. Vendus légers, ils sont sevrés au moment de la vente, à un âge variant de 45 à 60 jours. Les quelques agneaux restants qui sont alourdis et les agnelles de renouvellement ont à disposition après le sevrage un aliment complet du commerce et du foin en libre service.

L'utilisation par le troupeau des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin.

En quelques chiffres...

> Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 190kg de foin / brebis
- 87kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué

agneau léger

- 6kg de foin
- 5kg d'aliment concentré du commerce

agneau lourd

- 20kg de foin
- 60kg d'aliment concentré du commerce

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

| Mois | DÉC | JAN | FÉV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOU | SEP | OCT | NOV | DÉC | |
|-----------------------|---------------------|-----------|-----|-----------|----------------|-------|-----------|------|-----|-----------|--------------------|-------|-----------|---|
| Lots | MISES BAS D'AUTOMNE | Vide | | | Prepa lutte | LUTTE | Gestation | | | Fin gesta | AGNELAGE/LACTATION | Vide | | |
| | MISES BAS PRINTEMPS | Gestation | | Fin gesta | AGNELAGE/LUTTE | | | | | | Prepa lutte | LUTTE | Gestation | |
| Ressources mobilisées | STOCKS | ■ | | | | ■ | | | | | | | | |
| | REGAINS PN | | | | | | | | | | | ■ | | ■ |
| | PARCOURS | ■ | | | | | ■ | | | ■ | | | | |
| | ESTIVE | | | | | | | ■ | | | | | | |

En hiver tout le troupeau qui a de faibles besoins est mené en un seul lot sur parcours, avec une distribution complémentaire de foin en fonction des aléas climatiques.

Il n'y a qu'un seul lot au pâturage de fin mars à fin mai, il est complétement en fonction des besoins.

Tout le troupeau est à l'estive, mais en fin de période il y a peu ou pas de possibilité de préparation à l'agnelage.

Tout les regains sont réservés pour la pâture d'automne. La préparation à la lutte se fait sur les meilleurs parcours, sans distribution de grain.



La conduite des surfaces

Une partie du foin est produite sur l'exploitation en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique « normale », 50 % du foin distribué est acheté. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés.

Toute la surface fourragère est réservée à la fauche, avec deux coupes de foin les bonnes années, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes du milieu font que les rendements fourragers sont assez faibles et qu'il y a peu de marge de manœuvre en cas de sécheresse.

Avec uniquement 8 ha de prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Une fertilisation minérale est assurée une année sur deux, et le fumier produit permet de fumer tous les ans les prés de fauche. La quantité d'engrais apportée reste conforme au cahier des charges de la PHAE 2 pour les prairies naturelles.

Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. L'orientation du système sur un agnelage d'automne permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

| | Produit | Achat | Vente | Distribué |
|--------------------|---------|-------|-------|-----------|
| Foin (Tms) | 32 | 28 | 0 | 60 |
| Céréales (Qtz) | 0 | 130 | 0 | 130 |
| Paille litière (T) | 0 | 10 | 0 | 10 |

> Bilan des engrais épanchés

| | Fertilisation par ha | | | |
|-------------------|----------------------|----|----|----------------------|
| | Minérale (unité) | | | Organique (T fumier) |
| | N | P | K | |
| Prairie naturelle | 30 | 40 | 40 | 9 |

> Ratios surface par brebis

- 0,02 ha de SFP / brebis
- 0,65 ha de parcours / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,1 UGB / ha
- SFT : 0,2 UGB / ha



Le bilan économique 2011/2012

Aspect conjoncture

Après une année climatique 2011 qui impacté les récoltes de céréales, de foin et la pousse de l'herbe, et parfois induit des achats de substitution dans les élevages, 2012 a été une année climatique relativement normale. Les cours de l'agneau ont été en légère hausse en 2011 et 2012, de façon variable selon les périodes de vente et les types de produits, avec un fléchissement pour les agneaux légers fin 2012. Les prix des engrais, particulièrement celui des céréales et de l'aliment pour agneaux, ont subi des

augmentations continues qui ont fortement impacté les coûts de production. Au final, après une année 2010 qui a été marquée par les conséquences bénéfiques du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins (ce qui a induit une augmentation très nette des revenus), les années 2011 et 2012 se caractérisent plutôt par une forte dégradation de l'ensemble des soldes de gestion (la marge brute ovine, l'EBE et le résultat courant), en lien avec un produit brut d'exploitation qui n'augmente pas assez pour compenser l'inflation des coûts de production.

> Le compte de résultat 2011/2012

| | 2011 | 2012 | Evolution |
|------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| PRODUITS | 65 900 € | 65 300 € | - 0,9 % |
| Produits ovins | 25 600 € | 25 200 € | - 1,6 % |
| Dont vente agneaux | 24 885 € | 24 479 € | |
| Dont autres produits | 1 615 € | 1 639 € | |
| Dont achat reproducteurs | - 900 € | - 918 € | |
| Primes et soutiens de la PAC | 40 300 € | 40 100 € | - 0,5 % |
| Dont DPU | 13 349 € | 13 306 € | |
| Dont Aides ovines | 8 260 € | 8 260 € | |
| Dont Aides cultures | 0 € | 0 € | |
| Dont PHAE | 7 600 € | 7 600 € | |
| Dont ICHN | 12 581 € | 12 581 € | |
| Dont modulation | - 1 490 € | - 1 656 € | |

Régime fiscal : Forfait

| | 2011 | 2012 | Evolution |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| CHARGES | 48 900 € | 50 700 € | 3,7 % |
| Charges opérationnelles ovines | 24 500 € | 25 900 € | 5,7 % |
| Dont charges d'alimentation | 17 822 € | 19 150 € | |
| Dont charges de SFP | 833 € | 864 € | |
| Dont charges diverses | 5 845 € | 5 886 € | |
| Charges structurelles hors amortiss et frais financiers | 11 300 € | 11 700 € | 3,5 % |
| Amort. et frais financiers | 13 100 € | 13 100 € | |
| Annuité des emprunts | 13 600 € | 13 600 € | |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 30 100 € | 27 700 € | - 8 % |
| REVENU DISPONIBLE | 16 500 € | 14 100 € | - 14,5 % |
| RESULTAT COURANT | 17 000 € | 14 600 € | - 14,1 % |

Le bilan économique de l'atelier en quelques chiffres

| | 2012 | % évolution 2011/2012 |
|----------------------------|---------|-----------------------|
| Effectif brebis | 380 | |
| Agneaux produits / brebis | 1 | |
| Valoris moy de l'agneau | 77 € | - 1,5 % |
| PB hors primes / brebis | 66 € | - 1,4 % |
| Charges opé / brebis | 68 € | 5,6 % |
| Dont alim directe / brebis | 50,4 € | 7,2 % |
| Dont surf fourrag / brebis | 2,3 € | 3,7 % |
| Dont frais divers / brebis | 15,5 € | 0,7 % |
| MB hors primes / brebis | - 1,8 € | |

Le bilan économique de l'exploitation en quelques chiffres

| | 2012 | % évolution 2011/2012 |
|----------------------------|----------|-----------------------|
| Charges structure / ha SAU | 3 090 € | 1,3 % |
| Charges structure / brebis | 65 € | 1,3 % |
| Primes / produit brut | 61 % | 0,2 % |
| EBE / produit brut | 42 % | - 3 % |
| Annuité / EBE | 49 % | 3,6 % |
| Revenu disponible / UMO | 14 100 € | - 14,5 % |
| Résultat courant / UMO | 14 600 € | - 14,1 % |

Zoom sur la PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois des engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits à Paiement Unique (DPU) qui sont des aides découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009.
- L'aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.

- La Prime à l'Herbe Agri-Environnementale individuelle (PHAE) qui est perçue pour les surfaces en herbe que l'éleveur décide d'engager.

- Pour les élevages transhumants, la prime à l'Herbe Agri-Environnementale collective qui est perçue pour la période d'estive est directement déduite du prix de l'estive.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées, qui était de 9 % en 2011 et de 10 % en 2012.

Petit lexique et définitions des termes utilisés

> Main-d'œuvre et travail

Unité de Main d'Oeuvre (UMO) : 1 UMO correspond à une personne qui se déclare travailler à plein temps sur l'exploitation à l'échelle de l'année.

> Troupeau

Brebis présentes (EMP) : Correspond à l'Effectif Moyen Pondéré (par leur temps de présence sur la campagne) des brebis de plus de 6 mois.

Unité Gros Bétail (UGB) : Permet de convertir en une unité commune tous les ruminants. Une brebis équivaut à 0,15 UGB.

Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Identification d'un produit correspondant à un cahier des charges (Label rouge, AOP, IGP, Bio).

Equivalent Kilo carcasse (ekgc) : Estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits. Elle permet d'estimer une productivité pondérale.

Taux de mise bas : Pourcentage du nombre de mises bas réalisées par an par brebis présente.

Taux de productivité numérique : Pourcentage du nombre d'agneaux produits par an par brebis présente.

Taux de prolificité : Pourcentage du nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.

Taux de mortalité agneaux : Pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

Matière Sèche (MS) : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier. Par exemple un kilo de foin brut contient 85 % de matière sèche.

> Surfaces

SAU : Surface Agricole Utile. Elle correspond aux surfaces mécanisables.

SFP : Surface Fourragère Principale, partie de la SAU destinée à la production d'herbe ou aux cultures fourragères.

> Economie

Produit Brut ovin : Somme des ventes d'agneaux, des réformes, de la laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et généralement liées au volume annuel de l'activité.

Marge Brute ovine hors prime : Produit brut ovin (calculé sans les aides, primes et soutiens) diminué des charges opérationnelles de l'atelier.

Charges structurelles : Charges fixes de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent aux intérêts et le capital qui est remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un moyen de production.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des Chambres départementales d'agriculture :

De l'Aude : www.aude.chambagri.fr

De la Lozère : www.lozere.chambagri.fr

Du Gard : www.gard.chambagri.fr

> Le site de l'OIER-SUAMME : www.languedocroussillon.chambagri.fr

> Le site de la Reconquête ovine : www.reconquete-ovine.fr

> Le site de l'Institut de l'Élevage : www.idele.fr

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande Languedoc-Roussillon.

Liste des correspondants :

> Pour les départements :

Philippe Poucheret

Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZI de Sautès à Trèbes
11 898 CARCASSONNE Cedex 9
Tél. 04 68 11 79 82
p.poucheret@aude.chambagri.fr

Gérald Marty

Chambre d'Agriculture du Gard
4A Chemin des Caves
34 380 ST PRIVAT DES VIEUX
Tél. 04 66 54 31 18
gerald.marty@gard.chambagri.fr

Françoise Bouillon

Chambre d'Agriculture de la Lozère
Place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél. 04 66 45 13 58
francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Hélène Leroy

Chambre d'Agriculture de la Lozère
25 Avenue Foch
48 000 MENDE
Tél. 04 66 65 62 00
helene.leroy@lozere.chambagri.fr

Bérénice Herszberg

Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales
66 Rue de la Vigneronne
66 000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 54 41 21
copo2@wanadoo.fr

> Pour la région :

Jean-François Bataille

Institut de l'Élevage
Maison Régionale de l'Élevage
Route de la Durance
04 100 MANOSQUE
Tél. 04 92 72 32 07
jean-francois.bataille@idele.fr

Jean-Louis Balme

OIER-SUAMME Languedoc-Roussillon
25 Ave Foch
48 000 MENDE
Tél. 04 66 65 62 00
jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Gérald MARTY - Chambre d'Agriculture du Gard

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et de la région Languedoc-Roussillon



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 004